

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 10 février 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 10 février 2026** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ✂ **Service Enfance Jeunesse** : détermination des tarifs des camps d'été 2026 ;
- ✂ **Personnel communal** : taux de promotion pour l'année 2026 ;
- ✂ **Redevance d'occupation du domaine public** : RODP Orange pour l'année 2026 ;
- ✂ **Fiscalité** : détermination du taux des taxes d'imposition pour l'année 2026 ;
- ✂ **Finances** : Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 ;
- ✂ **Finances** : écritures d'amortissement à prévoir au budget 2026 ;
- ✂ **Approbation des budgets** de l'exercice 2026 :
 - Budget principal de la commune,
 - Budget annexe Les 7 Clochers,
 - Budget annexe Les Coqueries 2 ;
- ✂ **Demandes de subvention 2026** : Comité des Fêtes, CAUE 53, POLLENIZ 53, MFR de Mortagne-au-Perche ;
- ✂ **Création d'une micro-crèche** : état d'avancement de l'opération ;
- ✂ Échanges divers.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Étaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Étai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 036	Service Enfance Jeunesse : détermination des tarifs des camps d'été 2026

Comme chaque année, il convient de définir les tarifs des camps d'été. La Commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 26 février dernier afin d'étudier le budget prévisionnel des camps.

M. HAMEAU cède la parole à Mme LEPODER qui présente les trois camps d'été prévus cette année.

1- Camp « Équitation » des 8-9 ans du 15 au 17 juillet 2026 à St Denis de Gastines les Ecuries de Neuville

- Durée : 3 jours et 2 nuits (comme en 2024)
- Encadrement : 3 animateurs
- Activités : soin des poneys, balade, jeux à poney, déguisement ...
- Pour 12 enfants

2- Camp « Splash » des 10-15 ans du 20 au 24 juillet à Pouancé

- Durée : 5 jours et 4 nuits (comme les années précédentes)
- Encadrement : 3 animateurs
- Activités : biathlon laser, course d'orientation, structure gonflable dans l'eau ...
- Pour 12 enfants

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

3- « Mini Camp » pour les 6/7 ans les 21 et 22 juillet à Montenay et La Gasselinais (Ernée)

- Durée : 2 jours et 1 nuit
- Encadrement : 2 animateurs
- Activités : 2 jours à la ferme pédagogique (cabane en bois, création du beurre, soin des animaux ...)
- Nuit sur la commune (lieu à définir) dans le dortoir au centre de loisirs, repas du soir et petit déjeuner au centre de loisirs
- Pour 10 enfants

Pour rappel, la répartition des coûts de séjour est calculée de la manière suivante :

- ❖ Part famille ≈ 50%
- ❖ Part communale ≈ 40 %
- ❖ Part CAF / MSA ≈ 10%

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur les tarifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau comparatif des coûts réels de l'année 2025 et l'estimatif des coûts prévisionnels 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les tarifs à appliquer pour les camps d'été organisés par la commune pour l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **VALIDE** les tarifs des familles, selon les quotients familiaux, tels que présentés pour les séjours d'été 2026 :

Camp LES ÉCURIES DE NEUVILLE à Saint Denis de Gastines du 15 au 17 juillet 2026 (3 jours / 2 nuits)			
QF ≤ 899 €	900 € ≤ QF ≤ 1199 €	1200 € ≤ QF ≤ 1499 €	QF ≥ 1500 €
95 €	100 €	105 €	110 €

Camp « SPLASH » à Pouancé du 20 au 24 juillet 2026 (5 jours / 4 nuits)			
QF ≤ 899 €	900 € ≤ QF ≤ 1199 €	1200 € ≤ QF ≤ 1499 €	QF ≥ 1500 €
160 €	175 €	180 €	190 €

Mini-Camp à Montenay et La Gasselinais (Ernée) du 21 au 22 juillet 2026 (2 jours / 1 nuit)			
QF ≤ 899 €	900 € ≤ QF ≤ 1199 €	1200 € ≤ QF ≤ 1499 €	QF ≥ 1500 €
35 €	45 €	50 €	55 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ↪ **DÉCIDE** d'appliquer pour les familles extérieures (non prioritaires) un tarif équivalent au quotient familial le plus élevé ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées des présentes décisions ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 037	Personnel communal : taux de promotion pour l'année 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin de simplifier les démarches administratives dans le cas des avancements d'échelon et de grade, le Centre de Gestion de la Mayenne a adressé une proposition de délibération fixant le taux de promotion de façon générale pour l'ensemble des agents communaux.

Cette délibération est prise chaque année et permet de ne pas prendre une délibération au cas par cas. Il demande l'avis du Conseil Municipal sur ce point.

DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal,

- **VU** l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **CONSIDÉRANT** les lignes directives de gestion de la collectivité validée par le Comité social territorial du 17 octobre 2025 ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité ;

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.

Article 2 : Evolution des taux

Le taux ci-dessus pourra être modifié, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

**REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne)
- Séance du 03 mars 2026 -**

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 038	Redevance d'occupation du domaine public : RODP Orange 2026

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments transmis par ORANGE pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public. Les données sont transmises directement par ORANGE. M. le Maire indique qu'il trouve surprenant la surface indiquée pour les armoires : 0.50 m² alors que la commune en possède plusieurs sur son territoire. Le linéaire serait certainement à réévaluer.

- **VU** l'article L.2122 du Code Général des Collectivités ;
- **VU** l'article L.47 du Code des Postes et communications électroniques ;
- **VU** le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

CONSIDÉRANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

CONSIDÉRANT la déclaration d'occupation du domaine public routier pour la redevance 2026 transmise par Orange le 10 février dernier,

Les tarifs de base (depuis 2006) sont les suivants :

- ↳ Pour les artères aériennes, par km et par artère : 40 €
- ↳ Pour les artères souterraines, par km et par artère : 30 €
- ↳ Pour les emprises au sol, par m² au sol : 20 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Le **coefficient d'actualisation pour la redevance 2026** est de **1.63715** (au lieu de 1.62182 en 2025).

Le Maire fixe donc le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2026, selon le barème suivant :

- ↳ Pour les artères aériennes, par km et par artère : 65.49 €
- ↳ Pour les artères souterraines, par km et par artère : 49.11 €
- ↳ Pour les emprises au sol, par m² au sol : 32.74 €

Le patrimoine occupant le domaine public routier de la commune de Monténay est composé de :

↳ Artères aériennes : 36.763 km x 65.49 €	=>	2 407.61 €
↳ Artères souterraines : 5.956 km x 49.11 €	=>	292.50 €
↳ Emprises au sol : 0.5 m ² x 32.74 €	=>	16.37 €

Total dû par Orange RODP 2026 => 2 716.48 € arrondi à 2 717 €

Pour info, rappel du montant perçu en 2025 : 2 690.80 € arrondi à 2 691 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **AUTORISE** le Maire à procéder au recouvrement de la somme due par les opérateurs de télécommunications au titre de la RODP 2026 pour un montant de 2 717 €uros ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE M.** le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 039	Fiscalité : détermination du taux des taxes d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient comme chaque année de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2026. Il rappelle pour mémoire les taux de l'année précédente avec le produit fiscal attendu.

Dans le cadre des prévisions budgétaires, il a été abordé lors de la précédente séance du conseil municipal le taux des taxes d'imposition. Les taux de fiscalité de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2007.

Les bases d'imposition pour l'année 2026 n'ont pas encore été communiquées. Le budget prévisionnel a donc été calculé sur les bases de l'an passé.

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	859 890	47,44	114,02	882 500	418 658
Taxe foncière non bâties (TFNB)	273 398	46,33	124,05	278 100	128 844
Taxe d'habitation (TH)	63 209	16,18	55,10	83 400	13 494
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					560 996

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



La collectivité investit depuis plusieurs années pour offrir des services de qualité à la population : réhabilitation de la salle des fêtes, rénovation de la salle de sports, construction d'une médiathèque, aménagement du centre-bourg, installation d'aires de jeux pour les enfants, et plus récemment construction d'une boulangerie et d'une micro-crèche. Avec le désengagement de l'Etat et les baisses des dotations et des ressources communales, il est proposé d'étudier la faisabilité d'augmenter les taux.

M. le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux sur ce point.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de voter les taux d'imposition relatifs à la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que la taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires) pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget de la commune et d'apporter des recettes supplémentaires pour financer les différents services proposés à la population ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↪ **DÉCIDE** et **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2026 tels qu'indiqués ci-après ;

Taxes directes locales	Taux voté pour 2026
Taxe foncière sur le bâti	48.00 %
Taxe foncière sur le non bâti	46.88 %
Taxe d'habitation (THS + THLV)	16.38 %

↪ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;

↪ **CHARGE** M. le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;

↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 12mars 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 040	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 - BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

BATIMENTS COMMUNAUX

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
PELÉ Menuiseries	Vestiaires du foot : cloisons de séparation et faux plafond (mise aux normes FFF)	4 922.61 €	5 907.13 €
DALKIA	Salle des fêtes : suppression manchons compensateur en chaufferie	2 750.34 €	3 300.41 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
DÉMAS Florian	Logement 11 Rue Saint Martin : mise aux normes électricité (TVA 10%)	1 071.36 €	1 178.50 €
ÉLITEL	Terrain d'entraînement du foot : remplacement des projecteurs	9 669 €	11 602.80 €

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 041	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 - SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

SERVICE TECHNIQUE

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
CÉDÉO	Fournitures diverses (plomberie)	436.28 €	523.92 €
VÉRALIA	Fleurissement 2026 : engrais et terreau	637.01 €	711.16 €
ERNÉE Motoculture	Tondeuse grillo avec kit mulching Reprise tondeuse ISEKI et broyeur mulching	34 800 € TTC - 6 000 € TTC	28 813.76 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

**REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne)
- Séance du 03 mars 2026 -**

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 042	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : Acquisition d'un traceur de peinture en commun avec Saint Denis de Gastines et Saint Pierre des Landes

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'acquérir en commun avec les communes de Saint Denis de Gastines et Saint Pierre des Landes un traceur de peinture pour réaliser les différents marquages au sol sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** l'acquisition d'un traceur de peinture STATER PRO ES 500 selon le détail ci-après :

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Matériel	Détail du prix (partie investissement)	Répartition financière
Traceur pack starter	8 315.00 €	3 018.82 € pour chacune des 3 communes : Saint Denis de Gastines Saint Pierre des Landes et Monténay
Buses supplémentaires	122.00 €	
Rallonge de buse 40 cm	155.00 €	
Frais de port	150.08 €	
TOTAL HT	8 742.08 €	
TVA 20 %	1 748.42 €	
TOTAL TTC	10 490.50 €	
FCTVA récupérable taux de 16.404 %	1 434.05 €	
TOTAL A REPARTIR	9 056.45 €	

↪ **VALIDE** la répartition des frais de fonctionnement selon le détail ci-dessous :

Matériel et personnel	Détail du prix TTC (partie fonctionnement)	Répartition entre les 3 communes
Peinture (seau de 25kg)	169.20 €	Facturation à la consommation
Diluant peinture (bidon de 20 l)	174.00 €	
Mise à disposition d'un agent par Saint Denis de Gastines (prix horaire)	23.00 €	Facturation à l'heure
Véhicule de transport		Fourni par SDDG
Mise à disposition d'un agent		Convention de mise à disposition à formaliser
Assurance pour détachement/incident		Contrat d'assurance à étudier
Travaux de réparation si besoin		Coût divisé par 3

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis relatifs à cette acquisition en commun avec les communes de Saint Denis de Gastines et de Saint Pierre des Landes ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 043	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 - SERVICE ADMINISTRATIF : contrat BERGER LEVRAULT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** le devis tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

SERVICE ADMINISTRATIF

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
BERGER LEVRAULT	Renouvellement du contrat pour les logiciels métiers (montant annuel) - Contrat pour 24 mois à compter du 1 ^{er} mars 2026	3 897.00 € + 433 €	4 676.40 € 519.60 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et le contrat de prestations de services tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 044	Finances : écritures d'amortissement à prévoir au budget 2026

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, il est nécessaire de procéder aux écritures d'amortissements des travaux réalisés par TEM, en 2025, imputés au compte 204182. M. le Maire présente le tableau de l'amortissement de la dépense s'élevant à 51 557.31 €uros. La durée préconisée est de 10 ans.

Le Conseil Municipal doit valider la durée des amortissements telle que présentée ainsi que les écritures à inscrire au budget primitif 2026 de la commune.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer la durée de l'amortissement pour les dépenses effectuées au chapitre 204 de l'exercice 2025 et à prévoir au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 de la commune, de déterminer le montant de l'amortissement des dépenses effectuées au chapitre 204 ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ↳ **AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures d'amortissement telles que présentées dans le tableau au budget principal de la commune à partir de l'année 2026, de la façon suivante :

Objet de l'amortissement : TEM Remplacement des boules LED Rue des Ormeaux						
Durée d'amortissement : 10 ans (délibération n° 2026/044 du 03/03/2026)						
Montant	2026	2027	2028	2029	2030	ss/total 1
51 557.31 €	5 155.00 €	5 155.00 €	5 155.00 €	5 155.00 €	5 155.00 €	25 775.00 €
	2031	2032	2033	2034	2035	ss/total 2
	5 155.00 €	5 155.00 €	5 155.00 €	5 155.00 €	5 162.31 €	25 782.31 €
TOTAL de l'amortissement						51 557.31 €
Fonctionnement Dépenses : 6811/042 - Investissement Recettes : 28041582/040						

- ↳ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget principal 2026 de la commune ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 045	Approbation du budget principal de l'exercice 2026 : Commune

Comme chaque année, il convient de voter le **budget principal de la commune** pour l'exercice 2026 (nomenclature comptable M57 abrégée). Monsieur le Maire procède à la présentation des différentes propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les différents devis validés par l'assemblée délibérante permettant de définir les orientations budgétaires de l'exercice 2026 ;

VU la note brève et synthétique présentant le budget prévisionnel 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice 2025 ont bien été inscrits au budget prévisionnel 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'affectation des résultats de l'exercice précédent, validée par délibération 2026/026 du 10 février 2026, a bien été reprise au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des dépenses et recettes projetées sur l'exercice 2026 ont bien été inscrites au budget proposé ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider les différentes propositions budgétaires faites pour l'exercice comptable 2026 ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

↳ **VOTE** le budget principal de la commune pour l'exercice 2026, de la façon suivante :

Budget Année 2026	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 546 273.80 €	1 546 273.80 €
Section Investissement	1 189 931.25 €	1 189 931.25 €

↳ **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

↳ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision ;

↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision.

↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 046	Approbation du budget annexe de l'exercice 2026 : Les 7 Clochers (version avec travaux de viabilisation Tranche 4)

Comme chaque année, il convient de voter le **budget annexe du Lotissement Les 7 Clochers** pour l'exercice 2026. Monsieur le Maire procède à la présentation des différentes propositions budgétaires. Les travaux de viabilisation de la tranche 4 ont été prévus budgétairement ainsi que la réalisation des travaux de finition de la tranche 3.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'affectation des résultats de l'exercice précédent, validée par délibération 2026/027 du 10 février 2026, a bien été reprise au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des dépenses et recettes projetées sur l'exercice 2026 ont bien été inscrites au budget annexe proposé ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider les différentes propositions budgétaires faites pour l'exercice comptable 2026 ;



Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ **VOTE** le budget annexe du Lotissement Les 7 Clochers pour l'exercice 2026, de la façon suivante :

Budget Année 2026	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	561 576.72 €	561 576.72 €
Section Investissement	443 230.58 €	443 230.58 €

- ↳ **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Étaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Étai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul **CHESNEL** - M. Julien **RACINAIS**

Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 047	Approbation du budget annexe de l'exercice 2026 : Les Coqueries 2

Comme chaque année, il convient de voter le **budget annexe du Lotissement Les Coqueries 2** pour l'exercice 2026. Monsieur le Maire procède à la présentation des différentes propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des dépenses et recettes projetées sur l'exercice 2026 ont bien été inscrites au budget annexe proposé ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider les différentes propositions budgétaires faites pour l'exercice comptable 2026 ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ **VOTE** le budget annexe du Lotissement Les Coqueries 2 pour l'exercice 2026, de la façon suivante :

Budget Année 2026	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	18 573.25 €	18 573.25 €
Section Investissement	18 571.25 €	18 571.25 €

↳ **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

↳ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision ;

↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;

↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Étaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Étai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Sortie de M. Alexandre MASSARD, membre du bureau de l'association

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **12** - Nombre de votants : **12**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 048	Demande de subvention 2026 : Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de subvention de fonctionnement, déposée par le Comité des Fêtes de Monténay, au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, afin d'aider à l'équilibre financier du budget de l'association ;

Après avoir étudié le budget de l'exercice antérieur, le budget prévisionnel de l'année 2026, et

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

✎ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à l'association telle que décrite ci-après :

Comité des Fêtes de Monténay	2 000 €uros
-------------------------------------	-------------

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ✚ **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la subvention allouée dès le vote du budget primitif de l'exercice 2026 ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget principal 2026 de la commune ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 049	Appel de cotisation pour l'année 2026 : CAUE 53

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'appel de cotisation, déposé par le CAUE de la Mayenne (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), au titre de l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

☞ **DÉCIDE** de valider la cotisation pour l'année 2026 telle que décrite ci-dessous :

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - de la Mayenne	220 Euros
---	-----------

☞ **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la cotisation allouée dès le vote du budget primitif de l'exercice 2026 ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget principal 2026 de la commune ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 03 mars 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Affichage de la convocation : 25 février 2026

Affichage des délibérations : 12 mars 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Paul CHESNEL - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 050	Appel de cotisation pour l'année 2026 : POLLENIZ 53

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'appel de cotisation, déposé par POLLENIZ 53, au titre de l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

☞ **DÉCIDE** de valider la cotisation pour l'année 2026 telle que décrite ci-dessous :

POLLENIZ 53	378.20 Euros (3 782 hectares x 0.10 €)
--------------------	---

☞ **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la cotisation allouée dès le vote du budget primitif de l'exercice 2026 ;

☞ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;

☞ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget principal 2026 de la commune ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 09 mars 2026

§ AFFAIRES DIVERSES §

NÉANT

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

❖ Prochain Conseil Municipal : le vendredi 20 mars 2026 à 20h00
(**séance d'installation du conseil municipal** à fixer entre le 20 et le 22 mars 2026 si un seul tour de scrutin)

- ❖ Elections municipales 2026 :
- 1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026
 - 2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2026

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 03 mars 2026
- 2. Procès-verbal de la séance du 10 février 2026
- 3. Budgets prévisionnels de l'exercice 2026 : Commune / Les 7 Clochers / Les Coqueries 2
- 4. Note brève et synthétique présentant les grandes lignes du budget principal de la commune pour l'exercice 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 03 mars 2026

2026 / 036	Service Enfance Jeunesse : détermination des tarifs des camps d'été 2026
2026 / 037	Personnel communal : taux de promotion pour l'année 2026
2026 / 038	Redevance d'occupation du domaine public : RODP ORANGE 2026
2026 / 039	Fiscalité : détermination du taux des taxes d'imposition pour l'année 2026
2026 / 040	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : BATIMENTS COMMUNAUX
2026 / 041	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE TECHNIQUE
2026 / 042	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : Traceur de peinture en achat commun avec les communes de Saint Denis de Gastines et Saint Pierre des Landes
2026 / 043	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE ADMINISTRATIF / MAIRIE
2026 / 044	Finances : Ecritures d'amortissement à prévoir au budget 2026 de la commune
2026 / 045	Approbation du budget principal 2026 : Commune
2026 / 046	Approbation du budget annexe 2026 : Les 7 Clochers
2026 / 047	Approbation du budget annexe 2026 : Les Coqueries 2
2026 / 048	Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 : Comité des fêtes
2026 / 049	Appel de cotisation pour l'année 2026 : CAUE 53
2026 / 050	Appel de cotisation pour l'année 2026 : POLLENIZ 53
néant	Demande de subvention de la MFR de Mortagne au Perche : sans suite